

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2320

présenté par
Mme Dubost

ARTICLE 3

À l'alinéa 48, substituer aux mots :

« l'enfant majeur né »

les mots :

« la personne majeure née ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.